



La politique migratoire officielle se base sur la fausse théorie, écrit Anni Lanz

Contre la banalisation de l'arbitraire des autorités

La fausse idée que la migration peut être régulée comme le débit de l'eau est répandue de manière persistante. Des mesures de dissuasion en tant que portes d'écluses, des incitations négatives et positives en tant qu'instruments de canalisation et, plus récemment, la mise dans l'illégalité en tant que méthode d'évaporation occupent les pensées officielles de la politique migratoire. Malgré de nouvelles mesures d'exclusion, de nouvelles structures administratives et de nouvelles formes de coopération interétatique, l'immigration continue: la politique migratoire officielle se fonde sur la fausse théorie.

Survivre malgré les obstacles étatiques

La migration procède d'une stratégie de survie adoptée par les personnes défavorisées et ne peut pas être contrôlée d'en haut. Seule la minorité des nantis dans les pays riches peuvent avoir une attitude positive à l'égard de l'Etat, écrit Stephen Castles, chercheur renommé dans le domaine de la migration. La majorité de la population mondiale vit dans des pays dominés par la corruption et la violence. Elle a dû apprendre à survivre malgré les obstacles et les menaces étatiques. Dans cette perspec-

tive, les lois d'exclusion sur la migration ne sont qu'un des nombreux obstacles étatiques rencontrés dans la lutte pour la survie. Les personnes qui veulent migrer ne restent pas chez elles simplement parce que les pays où elles veulent se rendre n'entendent pas les accueillir – et d'autant moins que le marché du travail émet d'autres signaux.

Pression inhumaine

Les conceptions « mécaniques » des autorités et des politiciennes et politiciens sur la migration ne sont pas seulement étrangères à la réalité mais elles sont en plus dangereuses. Comme les requérants d'asile qui sont transformés en sans-papiers ne s'évaporent pas comme de la vapeur d'eau, ils sont de plus en plus placés sous une pression inhumaine. Même une contrainte par corps de plusieurs mois ne les amène pas à disparaître. Ainsi, la police compétente en matière d'expulsion a récemment montré à une mère de deux enfants les photos de personnes attachées au niveau 4 en la menaçant de subir la même sanction assimilable à une torture si elle ne quittait pas « volontairement » le pays. L'usage d'électrochocs est planifié pour rendre dociles les récalcitrants. Et



Récolte amère – l'agriculture industrielle exploite la nature et les personnes, tiré de: Almeria / El Ejido (voir davantage en p. 7).

les nouveautés du droit d'asile proposées par le Conseil fédéral prévoient la possibilité d'exclure de la procédure d'asile les requérants menacés et en danger qui ne présentent pas les documents nécessaires à leur expulsion (passeport ou carte d'identité) déjà au moment du dépôt de leur demande d'asile. En échange de la réadmission de requérants d'asile, le Conseil fédéral est prêt à fournir aux pays d'origine des données sensibles sur les personnes expulsées. Une banalisation de l'arbitraire et de la cruauté des autorités comporte la perte des garanties de l'état de droit.

Anni Lanz

Le cas Achraf –
petite semonce aux médias

page 3

Dossier « gestion des migrations »

pages 5 – 8

Libre circulation des personnes

Sosf dit oui

page 9

Les mesures de contrainte dans les cantons

Canton	periode	détentions en vue de renvoi	interdictions territoriales
AG	1995-2004	218	407
	2004	41	102
AI	1995-2004	93	150
	2004	4	0
AR	-	-	-
	2004	31	-
BE	1996-2004	8426	2836
	2004	976	439
BL	2000-2004	715	387
	2004	198	96
BS	1995-2004	6313	2666
	2004	496	449
FR	1996-2004	485	100
	2004	87	17
GE	2002-2004	82	1511
	2004	41	444
GL	2003-2004	36	11
	2004	20	5
GR	1999-2003	498	105
	2004	-	-
JU	1998-2004	84	"peu"
	2004	12	0
LU	2002-2004	531	507
	2004	214	187
NE	-	-	-
	2004	ca. 10 cas de mesures de contrainte	
NW		"pas de statistiques"	
OW	1995-2004	128	15
	2004	16	5
SG	2000-2004	1908	471
	2004	394	156
SH	1998-2004	126	16
	2004	-	6
SO	2001-2004	-	424
	2004	222	89
SZ		statistiques que sur les renvois 2004 = 65 cas	
TG		statistiques que sur les renvois 2004 = 32 cas	
TI	-	-	-
	2004	62	0
UR	1995-2004	170	10
	2004	24	6
VD		dès 2001 env. 50 cas annuels de détentions en vue de renvoi	
VS		dès 1995: 2083 mesures de contrainte (dès 2001: 8 int. terr.)	
ZG	1995-2004	833	52
	2004	101	11
ZH	1995-2004	26600	1690
	2004	2304	196

Les mesures de contrainte – 10 ans de trop!

Pour la Wochenzeitung WOZ Heiner Busch a fait des recherches sur l'application des mesures de contrainte. Les réponses floues de presque tous les cantons avait un valeur d'expérience révélatrice.

Merci à la WOZ pour le droit de reproduction et à l'association ProWOZ pour le soutien financière de la recherche originale (ProWOZ, Hardturmstr. 66, 8031 Zürich, PC 80-22251-0, www.prowoz.ch).

Le canton de Soleure blâmé par le Tribunal fédéral pour avoir refusé l'aide d'urgence

Arrêt provisoire du refus d'aide sociale

Succès partiel devant le Tribunal fédéral: les juges de Lausanne ont admis sur plusieurs points un recours contre le refus du canton de Soleure d'accorder une aide d'urgence.

15 personnes au total frappées d'une décision de non-entrée en matière ont recouru auprès du Tribunal fédéral contre le canton de Soleure. Ils voulaient ainsi que la plus haute instance judiciaire se penche sur l'exclusion totale de l'aide d'urgence et de l'aide sociale respectivement. Les autorités soleuroises avaient notifié aux personnes concernées qu'elles ne continueraient à obtenir une aide que si elles coopéraient avec les instances d'exécution pour l'organisation du renvoi, et en particulier pour se procurer les documents de voyage.

Le Tribunal administratif du canton de Soleure avait rejeté un premier recours. En supprimant complètement l'aide d'urgence pour défaut de coopération, le canton aurait certes été plus loin que ce que la Confédération avait visé avec le programme d'allègement budgétaire excluant les NEM du système d'aide sociale dans le domaine de l'asile – à savoir diminuer l'attractivité du séjour en Suisse. Ce serait cependant une « suite logique de l'objectif visé par la Confédération en matière de changements du droit d'asile ». Il ne serait pas non plus anticonstitutionnel que les autorités fassent usage du seul moyen de pression qu'elles ont encore à disposition.

L'aide d'urgence est un droit fondamental

Les personnes concernées ont fait valoir auprès du Tribunal fédéral que les auto-

rités soleuroises avaient violé leur droit fondamental à l'aide d'urgence (art. 12 de la Constitution) et le droit à l'égalité de traitement. Le droit fondamental à l'aide d'urgence serait intouchable. Il ne pourrait donc pas être subordonné à une coopération lors de l'exécution de la procédure de renvoi. Par ailleurs, une telle inégalité de traitement par rapport aux Suisses et autres étrangères et étrangers devrait avoir un fondement dans la législation sur l'aide sociale du canton de Soleure, ce qui ne serait pas le cas.

Le président de la division compétente du Tribunal fédéral a ordonné entre-temps au canton de Soleure - à titre super-provisoire - de continuer à apporter une aide aux recourants dans les limites actuelles (21 francs par jour et par personne) jusqu'à ce qu'il soit statué sur le recours.

Il faut s'attendre à ce que le Tribunal fédéral prenne une décision de principe sur le droit à l'aide d'urgence qui pourra aussi avoir une importance préjudicielle pour d'autres cantons.

Peter Nideroest

Le cas Achraf, la protection de l'Etat et l'opinion publique

Petite sermonce aux médias

Enfin ils le tenaient. Un terroriste, un véritable terroriste! L'affaire Achraf a également provoqué l'hystérie des médias l'automne dernier. Que même un criminel éventuel d'origine arabe soit d'abord présumé innocent n'intéressait personne.

Depuis le 28 août 2004, Mohammed Achraf se trouve dans la prison de l'aéroport de Zürich-Kloten, après avoir été arrêté par la police – officiellement à cause d'une infraction à la circulation – et après avoir constaté sur la base de ses empreintes digitales que sa demande d'asile avait pris fin un an plus tôt par une décision de non-entrée en matière. Pour les médias suisses, le cas avait commencé le 20 octobre avec l'annonce que la police espagnole avait « découvert une cellule terroriste » (Tagesanzeiger), dont le « cerveau » (Le Temps) était emprisonné en Suisse. Le groupe aurait prévu d'attaquer la Audiencia Nacional, tribunal pénal central espagnol. Les enquêteurs espagnols l'avaient su parce que, d'une part, ils avaient surveillé les lettres et les conversations téléphoniques d'Achraf dans sa prison et parce que, d'autre part, ils avaient mis un indicateur sur sa trace. Le rapport du 14 septembre de ce dernier avait déjà été livré quelques jours après à toute une série de journaux qui avaient rapporté ces « faits ». Que la police espagnole ait rendu aux journalistes sans autre ce rapport interne contrairement aux habitudes n'avait suscité aucune méfiance. Les questions étaient dirigées ailleurs: pourquoi les autorités suisses étaient-

elles restées inactives alors que le « soupçon de terrorisme » était déjà connu en septembre? Comment se faisait-il qu'Achraf puisse téléphoner « librement » depuis sa cellule? Que se serait-il passé si le « terroriste présumé » avait été libéré?

Enfin: terroriste trouvé!

« Cas sérieux à Madrid, routine à Berne », titrait le Tagesanzeiger. Les protecteurs de l'Etat c'est à dire les policiers politiques du Service d'analyse et de prévention (SAP) n'auraient pas pris au sérieux les informations sur le dangereux individu et ne les auraient pas transmises au Ministère public. La collaboration entre les services de renseignement et les polices suisses ne fonctionnerait pas. Le SAP aurait également une « liaison lacunaire avec leurs collègues européens enquêtant sur les terroristes », se plaignait la NZZ dimanche, et la Sonntagszeitung se lamentait que les protecteurs de l'Etat soient paralysés par « le manque de personnel et des conflits internes »: « liaison manquée », « dispersion des forces ». Le Tagesanzeiger présente le cas Achraf comme la « preuve que n'ayant pas accès au système SIS de Schengen, la Suisse est un vide sécuritaire. » Le Temps relevait que l'absence d'un attaché de police suisse en Espagne constituait une faute majeure. Des spéculations sur des liens

d'Achraf avec le meurtrier du réalisateur (raciste) néerlandais van Gogh ont fait déborder la marmite. La Suisse semblait enfin avoir les « terroristes islamistes » qu'on ne pouvait absolument pas trouver durant les trois années après le 11 septembre. En l'espace de deux semaines, la critique, qui se voulait libérale, des machinations troubles due SAP s'est muée en un plaidoyer ouvert pour davantage de contrôle et de répression.

Des questions et toujours des questions

Le cas Achraf aurait pourtant fourni suffisamment d'éléments pour susciter critique et méfiance. Le fait que – comme d'habitude – les enquêtes en Espagne aient été menées par des uni-



Récolte amère – l'agriculture industrielle exploite la nature et les personnes : Récolte de framboises à Huelva (voir davantage en p. 7).

tés des services secrets de la police nationale n'a pas suscité la moindre interrogation. Savoir si l'indicateur espagnol agissait aussi (illégalement) en Suisse, comment la surveillance du courrier et des conversations téléphoniques d'Achraf fonctionnait, pourquoi les autorités espagnoles n'avaient pas choisi dès le départ la voie normale de la collabora-



Récolte amère – l'agriculture industrielle exploite la nature et les personnes : Le Gourbi – lieu d'hébergement pour étrangers partiellement légaux à Marseille (voir davantage en p. 7).

tion avec la Suisse – à savoir l'entraide judiciaire en matière pénale – au lieu des canaux impénétrables des services secrets, pourquoi une délégation du Ministère public s'était-elle littéralement aplatie devant les autorités espagnoles lors de sa visite à Madrid début novembre, alors que celles-ci avaient manifestement violé auparavant toutes les règles de forme possibles . . . – tout cela ne semblait guère intéresser les médias.

Par pure hystérie anti-terroriste, les médias avaient également perdu la notion des réalités suisses. Celui qui critique la « routine de Berne » doit aussi expliquer ce qu'il en est. Dans le cadre des discussions sur l'affaire Achraf, le SAP a certes dû essuyer les critiques – mais seulement à cause du manque de coordination avec le reste de la « communauté » protection de l'Etat et police. Ce qu'il fait dans sa lutte contre le terrorisme n'a vraiment intéressé per-

sonne. En automne 2001 déjà, le Conseil fédéral avait étendu les devoirs de renseignement de toutes les offices et autorités de la Confédération et des cantons et même des organisations accomplissant des tâches de service public envers le SAP. Le SAP avait promulgué une instruction à l'intention des polices cantonales visant à surveiller de plus près les organismes islamiques. Après le 11 septembre, des représentants du SAP avaient également annoncé aux médias qu'ils allaient renforcer la surveillance des requérants d'asile provenant de « pays à problèmes ». Déjà l'année d'avant, le service des étrangers du SAP avait contrôlé pour l'ODR et l'IMES 1700 demandes d'asile, 27'400 demandes de naturalisation et 1700 voyageurs. Depuis plus aucun chiffre n'a été publié. Sur les 60'000 personnes qui aujourd'hui sont enregistrées dans le système d'information ISIS, seules 2300

ont un passeport suisse. Depuis toujours, les organisations d'exilés font l'objet « privilégié » d'une surveillance de la part de la protection de l'Etat. La lutte antiterroriste lui a maintenant fourni un nouveau prétexte, utilisé comme tel, pour étendre ses pouvoirs entre autres à la surveillance à titre préventif des conversations téléphoniques.

Quelles sont les leçons à tirer du cas Achraf? Personne ne peut sérieusement critiquer que soient poursuivis des délits s'il y a un réel soupçon et une procédure correcte. Mais une procédure pénale assurant le respect du droit doit aussi permettre à un inculpé de se défendre. Ceux qui le rapportent de façon critique ont le devoir d'exiger ces droits et de s'opposer aux signaux d'alarme prématurés de la police. Cela même si l'intéressé pourrait être un terroriste ou l'est peut-être vraiment.

Heiner Busch



Le rôle de la Suisse dans la gestion internationale des migrations

Les réfugiés : des pions sur l'échiquier international

Depuis belle lurette un mot douteux a envahi jusqu'au discours sur la migration : le mot « gestion ». En effet, on « gère » aussi les flux de réfugiés, c'est du moins l'avis des apologistes de la gestion des migrations. Or, la Suisse joue un rôle de premier plan dans ce qu'on appelle l'« Initiative de Berne ».

Qui l'eût cru ? Dans son discours inaugural du deuxième symposium international de l'« Initiative de Berne », le 16 décembre 2004, le conseiller fédéral Christoph Blocher n'a pas seulement souligné « l'importance d'un renforcement de la coopération interétatique en vue de la résolution des problèmes migratoires ». Il en est même venu à déclarer qu'une « migration contrôlée » pouvait être utile à l'ensemble des parties en présence, en contribuant « tant au bien-être des pays de destination qu'à celui des États de provenance ». Plus de 120 États participent désormais à l'« Initiative de Berne », lancée il y a quatre ans par l'Office fédéral des réfugiés (ODR).

L'objectif de la réunion inaugurée par Blocher était de présenter un « Agenda international pour la gestion de la migration ». Conçu par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (voir page 7), qui est basée à Genève et assure, par ailleurs, le secrétariat de l'Initiative de Berne, ce texte de 46 pages fourmille de belles intentions. Il ne contient pas seulement l'inévitable promesse d'intégrer les personnes immigrées déjà présentes dans les pays d'accueil, mais affirme encore que d'autres migrations internationales sont utiles, et même nécessaires, y compris pour les pays de provenance. Ce qu'il

conviendrait de viser, ce n'est pas l'exode des cerveaux, le « brain drain », mais plutôt un « brain gain », un rapatriement des personnes qualifiées censé contribuer au développement et au bien-être des pays de provenance, comme c'est le cas des transferts d'argent effectués par les travailleurs migrants vers leur pays d'origine.

Une migration « propre en ordre »

La « gestion des migrations » marque en réalité un changement de perspective. Si on ne peut empêcher les migrations, qu'elles se déroulent au moins de manière « ordonnée » et dans un cadre légal ! Il s'agit donc bien de favoriser la migration des personnes « utiles », tout en continuant d'endiguer la migration irrégulière. Les gestionnaires des migrations ont pourtant compris qu'ils ne pouvaient arrêter leur action aux frontières nationales. C'est ainsi que, depuis les années 90, ils prônent la coopération internationale sous deux aspects : d'une part, entre les pays de destination, de l'autre, entre ceux-ci et les États de transit et de provenance. La première forme de coopération, la « forteresse Europe », fait son chemin depuis les accords de Schengen, auxquels la Suisse tient désormais à s'associer officielle-

ment. Cependant, on cherche de plus en plus à faire participer les pays de transit et de provenance au contrôle de l'émigration, en prodiguant soutien et formation à leurs polices et à leurs services des migrations, en leur demandant de collaborer à des projets de contrôle aux frontières et en les forçant à réadmettre leurs ressortissants ; en contrepartie, on leur accorde quelques menues facilités pour l'octroi des visas ou quelques miettes en matière d'aide au développement.

L'ONU tenue à l'écart

Des organisations internationales servent d'intermédiaires entre les métropoles capitalistes et les pays d'émigration du Sud et de l'Est. Mais le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), dont la mission première est de protéger et d'assister les réfugiés, est loin d'occuper le premier rang ; à cette place, on trouve plutôt des « groupes de réflexion » (Think Tanks) et des organisations semi-étatiques ou soutenues par les États, la plus importante d'entre elles étant l'OIM déjà mentionnée. Ces organisations préparent les « recommandations » et les agendas des conférences gouvernementales internationales, comme ceux de l'« Initiative de Berne », en assurant les secrétariats, fournissent le « bruit de fond » académique, et gèrent les projets de coopération, même sur le plan politique. Contre monnaie sonnante et trébuchante, cela s'entend.

Rien d'étonnant à ce qu'aucune déclaration sur les droits fondamentaux des réfugiés et des migrants ne sorte de ce « dialogue » entre États, de ce « processus de consultation interne aux États », comme l'on dit dans le cas de l'« Initiative de Berne ». Bien au contraire : le flou qui nimbe les lois juridiques non contraignantes issues des conférences internationales, le réseau d'accords de réadmission et de programmes de coopération étatiques ont encore rehaussé les barrières et augmenté l'insécurité des réfugiés et des migrants « irréguliers ». Et quelques beaux discours philanthropiques sur l'aide au développement n'y peuvent rien changer.

Heiner Busch

Le CIDPM et le « processus de Budapest »

Des institutions vouées au dialogue et à la formation

Depuis le début des années 90, le « Centre international pour le développement de politiques migratoires » (CIDPM) (International Centre for Migration Policy Development – ICMPD), qui a son siège à Vienne, apporte son soutien « à l'élaboration et à l'application de stratégies à long terme pour faire face à la pression migratoire ». La Suisse l'appuie dans ses activités.

Ouverture ou fermeture des frontières ? Fin octobre 1991, tout juste deux ans après la chute du mur de Berlin, le ministère de l'intérieur allemand invita les ministres chargés des questions de migration (et donc aussi de police) des pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest à participer à une conférence à Berlin. Révolu, le temps des discours creux sur le manque de liberté de circuler des pays de l'Est : désormais, il s'agissait de débattre des moyens d'empêcher les « mouvements migratoires incontrôlés », c'est-à-dire avant tout des renvois et des accords de réadmission dans les pays d'origine. L'Occident se montra généreux, promettant une « compensation partielle des déséquilibres financiers » et son aide pour la « formation des forces de sécurité aux frontières ». La conférence de Berlin fut le prélude à une série d'autres conférences ministérielles et, dès 1994, à des rencontres régulières de hauts fonctionnaires. C'est également depuis 1994 que ce « dialogue » des gouvernements porte le nom de « processus de Budapest ». Y sont en outre impliqués la Commission européenne et diverses institutions de l'Union (par exemple Europol), le Conseil de l'Europe, le Secrétariat général d'Interpol ainsi que trois organisations internatio-

nales au statut peu clair, spécialisées dans la gestion de la migration : l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (International Organization for Migration – IOM) (voir page suivante), les Consultations intergouvernementales sur les politiques d'asile, des réfugiés et de la migration en Europe, en Amérique du Nord et en Australie (Intergovernmental Consultation on Asylum and Migration - IGC), dont le siège est à Genève, et le CIDPM, qui assure aussi le secrétariat du « processus de Budapest ». Le CIDPM prépare les conférences et s'emploie à traduire les recommandations générales en conventions et en programmes internationaux.

Les États tampons de la forteresse Europe

C'est dans les années 90 que les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) sont devenus les États tampons de la forteresse Europe. Développant leur bureaucratie en matière d'asile et leur police des étrangers conformément aux vœux des États occidentaux, ils ont déchargé d'autant ces derniers du contrôle et de la surveillance de la frontière extérieure de Schengen. Le CIDPM a offert son aide en renforçant les capacités de leurs services de contrôle, notamment en améliorant la formation et en fournissant des équipements techniques. L'entrée des PECO dans l'UE a déplacé vers l'Est les frontières et l'obligation du visa. Mais le schéma est resté le même : si l'Ukraine, par exemple, veut être candidate à l'UE, elle devra se montrer capable de retenir les réfugiés et les migrants en provenance de l'Est. C'est la raison pour laquelle une grande partie

des « recommandations » issues de la dernière conférence ministérielle du « processus de Budapest », qui a eu lieu en juin 2003 à Rhodes, concerne les États situés à l'Est des nouvelles frontières de l'UE, donc à l'Est de la zone Schengen.

Le « processus de Budapest » est loin d'être la seule « structure de consultation souple et informelle » dans laquelle le CIDPM joue un rôle central. Depuis 2002, le « Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée » (Mediterranean Transit Migration – MTM) s'organise selon le même modèle. Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, le Liban, la Syrie et la Turquie d'un côté, les États communautaires, la Norvège et la Suisse de l'autre, y sont impliqués.

Le CIDPM cherche également à renforcer les capacités des forces de sécurité dans le contexte du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Il a mis au point – ou fait mettre au point – des « modules de formation pour la lutte contre la traite des êtres humains » destinés au personnel de police et de douane et aux autorités d'instruction de treize États des Balkans. Cette aide à la formation reçoit notamment le soutien des États-Unis, de l'Allemagne et de l'Autriche, ainsi que du programme STOP de la Commission européenne. Les formateurs proviennent, comme on pouvait s'y attendre, des polices ultra-équipées de l'Ouest et des organisations de police internationales qu'elles dominent, telles qu'INTERPOL, Europol ou l'Organisation mondiale des douanes (OMD), basée à Bruxelles. L'année passée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), situé à Vienne, a utilisé ces programmes comme modèles pour les appliquer à d'autres régions de monde.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

De l'« agence de voyage de la CIA » à la gestion des migrations

« Gérer les migrations au bénéfice de tous » – c'est la promesse faite par l'OIM sur son site Internet. La réalité semble tout autre : l'OIM sert avant tout les intérêts de ses bailleurs de fonds. Et ce ne sont pas les migrants !

Un jalon important pour les années d'après-guerre a été posé le 5 décembre 1951, à Bruxelles, lorsque, sur l'initiative des États-Unis, 15 alliés occidentaux, dont la Suisse, se sont rencontrés pour fonder le Comité provisoire intergouvernemental pour les mouvements des migrants d'Europe (CPIMME) (Provisional Intergovernmental Committee for the Movement of Migrants from Europe – PICMME). La politique migratoire était ainsi clairement définie comme faisant partie du domaine d'intérêt des pays qui se trouvaient dans la sphère d'influence des États-Unis. En 1953, la coopération provisoire s'institutionnalisa, donnant naissance au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) (Intergovernmental Committee for European Migration – ICEM). La fondation du CIME montre bien qu'il n'était pas question pour les États-Unis de laisser l'initiative politique au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), créé peu de temps auparavant.

L'action du HCR se fondait sur les droits des réfugiés fixés par la Convention relative au statut des réfugiés. L'objectif du CIME, par contre, était de contrôler la migration d'après-guerre en Europe. Notons que, dès sa constitution, on déclarait l'existence d'un « rapport

étroit entre développement économique et immigration ».

Quand le CIME jouait le rôle de « passeur »

Dans les années 60, le CIME – avec à sa tête des directeurs provenant toujours des États-Unis – contribuait à organiser la fuite des ex-colonisateurs (et de leurs acolytes) des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui venaient d'accéder à l'indépendance, ce qui lui valut son surnom d'« agence de voyage de la CIA ». En 1980, l'organisation, rebaptisée Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) (Intergovernmental Committee on Migration – ICM), manifeste des ambitions politiques plus fortes, aussi sur le plan officiel. Enfin, à l'issue de la guerre froide, on lui donne le nom actuel d'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Aujourd'hui, l'OIM se considère comme un fournisseur de prestations et un stratège sur les questions de gestion des migrations, de contrôle des frontières et de rapatriement des migrants.

Qui paie, commande

Quoi qu'elle en pense, l'OIM n'est pas une agence de l'ONU, mais une simple association composée actuellement de 91 États-membres. En outre, 31 autres pays y ont le statut d'observateur, de même que l'ONU, l'OIT, le Conseil de l'Europe, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et quelques autres organisations.

Les programmes de l'OIM sont mandatés et financés par les États. Et ça se voit ! Aujourd'hui, des services détachés, dans le cadre du programme d'information sur la migration, informent à temps les pays de l'UE des flux migratoires prévisibles. Quant à la Suisse, elle recourt aux services de l'OIM pour ses renvois, par exemple pour l'organisation des vols.

Mais l'OIM propose aussi ses services pour élaborer une théorie de la gestion des migrations et elle contribue activement à exporter le modèle européen du contrôle migratoire en Amérique et en Asie.

Rapprochement du HCR et de l'OIM

Solidarité sans frontières s'inquiète du rapprochement opéré entre le HCR et l'OIM. « Pour faciliter les synergies entre nos organisations, un Groupe d'action conjoint sur l'asile et la migration (AGAMI) a été créé en 2001. Son objectif est d'aborder certaines questions de fond, de clarifier les intérêts communs et de mettre à profit les compétences respectives des deux organisations », a déclaré Luca Dall'Oglio, observateur permanent du HCR auprès de l'ONU. On peut donc craindre que ce rapprochement ne signifie rien de bon pour les droits des réfugiés.

Balthasar Glättli

Sources principales :

Site Internet de l'OIM : www.iom.int

« Die Globalisierung des Migrationsregimes », *Assoziation A*, Berlin, 2002, une étude de Franck Düvell



Esclavage dans l'agriculture moderne

Les photos de la présente édition ont été mises à notre disposition par le Forum civique européen et illustrent les conditions réelles de l'agriculture industrielle qui n'est économique que grâce à l'exploitation de sans-papiers.

Davantage d'informations sur www.forumcivique.org ou dans le livre Bittere Ernte, Die moderne Sklaverei in der industriellen Landwirtschaft Europas (en allemand, 128 pages, 19.- CHF + frais d'envoi). Le Forum récolte des dons pour soutenir le syndicat des travailleurs et travailleuses de l'agriculture SOC à Almería. Vos dons peuvent être adressés à Sosf avec la mention « Almería » et seront acheminés au SOC sans déductions.

« Gestion des migrations » : Thèses et revendications

Lors du séminaire annuel de Solidarité sans frontières, les participants ont adopté les thèses et revendications qui suivent. Un projet esquissé par le secrétariat servait de base de discussion.

Cordiales félicitations à Anni Lanz pour son titre de docteur honoris causa!

La Faculté de droit de l'Université de Bâle a conféré le titre de docteur honoris causa à Anni Lanz, secrétaire politique de Sosf pendant des années. Sosf félicite très cordialement Anni de cet honneur bien mérité.

Une décision courageuse pour une militante courageuse, qui encouragera, nous l'espérons, toutes les personnes engagées en faveur des droits des réfugiés et des personnes migrantes à résister à la tenacité des vents contraires!

*Peter Nideröst
co-président de Sosf*

L'action de Solidarité sans frontières repose sur les droits fondamentaux de la personne.

Le travail de Solidarité sans frontières consiste à réclamer de l'État le respect des droits de tout individu et à les défendre face aux pressions de l'économie. Ces droits doivent être garantis, non pas « gérés ». Or la « gestion des migrations » est au service des intérêts de l'économie et de l'État.

Solidarité sans frontières constate qu'il existe encore des motifs de fuir son pays.

Des hommes et des femmes continuent de fuir l'oppression, les conflits, la guerre civile, la misère économique. Ce n'est pas en réprimant la migration, mais en transformant réellement les conditions d'existence dans les pays d'origine qu'on parviendra à résoudre ces problèmes.

Solidarité sans frontières défend un droit d'asile non restrictif.

Aussi longtemps que règnent l'oppression, la misère et la guerre, aucune solution ne permet de faire l'économie d'un droit d'asile substantiel. Nous revendiquons un droit à l'asile qui garantisse réellement à toutes les personnes concernées une existence en Suisse dans la dignité. Une « tolérance de troisième

classe » fondée sur le seul principe de non-refoulement viole le droit d'asile.

Solidarité sans frontières dénonce ce que des organisations telles que l'OIM et l'Initiative de Berne qualifient de « gestion globale des migrations au service de tous » : dans la pratique, cette « gestion » se réduit à une intensification de la lutte contre des migrations déclarées illégales et à un renforcement des contrôles.

Cette « gestion des migrations » recourt à divers moyens : la conclusion d'accords de réadmission, la formation et la motivation du personnel de police et des douanes des pays d'origine, la définition de zones dites « sûres » (safe harbours) dans des pays en guerre, la subordination de l'aide au développement à la coopération des pays concernés à la lutte contre les migrations, l'organisation de campagnes d'information destinées à décourager les réfugiés potentiels.

Solidarité sans frontières revendique le droit à la liberté de circulation au-delà des frontières nationales.

Ce droit garantit que les femmes et les hommes mis à l'écart du marché du travail par la mondialisation ne soient pas privés de tout droit. La meilleure mesure, et la seule efficace, pour lutter contre les « passeurs » est de permettre un franchissement légal des frontières. Les passeurs ne sont que la conséquence du refus de la migration.

Solidarité sans frontières revendique un fonctionnement transparent et un contrôle démocratique des mesures prises sur les plans nationaux et internationaux dans le domaine de l'asile et de la migration.

De nos jours, les politiques migratoires sont conçues et mises en œuvre, pour le compte des gouvernements, par des institutions qui échappent à tout contrôle démocratique, telles l'OIM.

Nous soutenons les forces critiques des pays d'origine et de transit qui contribuent de façon essentielle à informer l'opinion publique, comme cela a été le cas, de manière exemplaire, lorsque la signature des accords de transit avec le Sénégal a pu être empêchée.

Solidarité sans frontières refuse qu'on instrumentalise la coopération au développement et qu'on la subordonne au « contrôle de la migration ».

Pour combler le fossé entre riches et pauvres et mettre fin à la corruption, nous exigeons l'effacement de la dette des pays du tiers-monde et l'instauration de relations économiques équitables.

Ces thèses et revendications ont été adoptées le 22.1.2005, lors du séminaire annuel de Sosf.

Bilatérales I et II

Un oui clair à la libre circulation des personnes

Les projets des Bilatérales II (avec Schengen/Dublin) et l'élargissement de la libre circulation des personnes dans le cadre des Bilatérales I sont souvent confondus dans les discussions politiques. Des minorités syndicales pourraient faire pencher la balance en faveur d'un non entaché de xénophobie à l'élargissement de la libre circulation des personnes, ce qui aurait pour effet de mettre en péril même les Bilatérales I.

Les débats autour de l'intégration de la politique migratoire suisse dans celle de l'UE ne se résument pas à des discussions sur les points principaux que sont l'« ouverture » et le « rehaussement des murailles »; de nature plus complexe, ils font la part belle aux problèmes liés à la « sécurité » et aux « migrations ». Un premier sondage effectué par Iso-public pour le compte du « Sonntags Blick » montre clairement que Schengen/Dublin, qui est vendu de manière offensive comme un projet de sécurité intérieure, serait approuvé par les électrices et électeurs (65 pour cent de oui). Présenter l'association Schengen/Dublin non pas comme un projet d'ouverture, mais – à grand renfort d'affiches montrant des paires de menottes – comme un moyen de faire la chasse aux criminels de tous bords et au crime organisé en particulier, telle est donc la stratégie qui marche.

Les craintes diffuses suscitées par les étrangers sont du pain béni pour la police qui souhaite avoir accès à des banques de données internationales et à de nouvelles possibilités de recherches – tout comme la croyance erronée répandue parmi la gauche qu'il est possible de mettre au moins une touche d'humanité dans le fiasco de la politique d'asile et des migrations en luttant contre le trafic des migrants.

Peur des migrant-e-s – Peur du dumping salarial

Les Bilatérales II sont ainsi en bonne voie malgré la résistance du côté de l'UDC. Par contre, des minorités au sein des syndicats pourraient faire pencher la balance et faire basculer le léger avantage actuel dont bénéficie l'élargissement de la libre circulation des personnes (à peine 52% en faveur). La « sécurité sociale » et la crainte que des employés suisses soient victimes de dumping salarial du fait d'une main d'oeuvre meilleur marché provenant des dix nouveaux pays membres de l'UE jouent ici un rôle décisif. La droite demande moins d'étrangers, la gauche davantage de contrôles.

La position de sosf pour lutter contre le dumping salarial est sans équivoque: des campagnes contre le dumping salarial doivent être menées avec les travailleurs étrangers et non contre eux. Il faut que les victimes de dumping salarial puissent revendiquer un salaire et des conditions de travail convenables indépendamment de leur autorisation de séjour. Nous avons formulé cela de façon claire dans un communiqué: « Un référendum contre la libre circulation des personnes mobilise forcément un mouvement hostile aux étrangers même s'il émane d'éléments de gauche.

Il n'incombe pas à la gauche de défendre le marché national de l'emploi contre des ,intrus'. Nous ne sommes pas un ,front suisse du travail', mais nous nous sommes au contraire toujours battu pour une complète liberté de circulation. » La campagne menée par divers collectifs de sans-papiers «Un travail – un permis» tente d'accroître la pression dans ce sens.

Balthasar Glättli

Appel pour une Europe solidaire dans un monde solidaire

Des activistes syndicaux, des groupes antiracistes, des mouvements féministes et écologistes, des partis de gauche et des Verts lancent un appel à voter non à l'adhésion à Schengen/Dublin ainsi que, en même temps, au référendum contre l'élargissement de la libre circulation des personnes. L'appel est également soutenu par Sosf. www.sosf.ch



ORANIS OFFSET

**Grafik/Satz/Druck
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset
Hohenbühlweg 4
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92
Fax: 081 253 63 03
E-Mail: oranis@spin.ch

En bref

Permis de maltraiter, interdiction de tuer

Les années passés, trois jeunes hommes ont payé de leur mort leur expulsion de Suisse. Après que la Commission européenne pour la prévention de la torture (CPT) a exigé l'abandon des expulsions forcées déjà en 2001, la Suisse a réagi non pas en cessant cette pratique mais en l'inscrivant dans les procédures légales. A la demande des cantons, le Département de Monsieur Blocher a élaboré un projet de loi. A fin novembre 2004, le projet de loi sur l'utilisation de la contrainte (LUC) a été soumis à la procédure de consultation. Sous le nouveau régime préconisé, un candidat à l'expulsion peut être passé aux menottes ou attaché aux mains et aux pieds. Les fonctionnaires gardent le droit d'utiliser des matraques pour frapper ou se défendre ainsi que des pistolets à électrochocs (taser). Par contre, l'utilisation de bâillons ou la pose de casques intégraux et de techniques pouvant mettre gravement en danger l'intégrité physique des personnes concernées ne sont plus autorisées. L'organisation de défense des droits de la personne « augenaufl » a relevé l'essence de la nouvelle: il est permis de maltraiter, mais interdit de tuer.

Asile: nouveaux durcissements massifs

Lors de son examen de la révision de la loi sur l'asile, la Commission du Conseil des Etats a repris des propositions de Blocher critiquées par le Conseil fédéral en plénum. Lors de la session actuelle, on verra si le Conseil des Etats se ralliera à l'extension de l'exclusion de l'aide sociale, à la suppression de l'admission humanitaire, voire à la possibilité expressément envisagée de refuser même l'aide pour cas de détresse. Quoi qu'il en soit, il faudra ensuite que le Conseil national se prononce encore une fois sur les divergences.

Blair tourne la vis

Le New Labour et Tony Blair révèlent une nouvelle fois leur face dure. Au début du mois de février, le ministre de l'intérieur Charles Clarke a présenté un plan quinquennal en vue du contrôle renforcé de la migration. Les points centraux de ce plan sont les suivants: le droit automatique de rester dans le pays tel qu'il existait après quatre ans de séjour devrait être aboli; celui ou celle qui dépose une demande d'asile devrait subir après quatre ans un examen de son aptitude professionnelle et de ses connaissances en anglais; en outre, il ou elle devrait pouvoir prouver qu'il ou elle parvient à s'en sortir financièrement.

Le nouveau régime devrait être réalisé par un système en quatre points. Les immigrants seraient répartis en catégories selon leur

qualification professionnelle. Le plan quinquennal prévoit en outre que les requérants d'asile déboutés pourront être expulsés plus rapidement et que le droit de recourir contre une décision négative disparaîtra.

Le paquet des mesures de durcissement est passablement motivé par des préoccupations de politique intérieure. Le thème de l'asile était l'un des peu nombreux domaines dans lesquels l'opposition conservatrice avait encore quelque chose à reprocher à Blair & Co et qu'elle pouvait pointer politiquement – mais désormais le New Labour est sous pression et réagit. Avec les possibilités et la dureté d'un parti gouvernemental.

L'Espagne légalise des centaines de milliers de sans-papiers

Selon les estimations, il y a 800 000 à un million d'immigrant(e)s sans papiers en Espagne. Environ 500 000 d'entre eux pourront profiter de l'offre du gouvernement Zapatero consistant à leur donner une autorisation durable de travail et de séjour. Toutefois, les personnes concernées doivent être annoncées depuis le 8 août 2004 au moins dans une commune espagnole, doivent disposer d'un contrat de travail valable et doivent pouvoir établir ne pas avoir d'antécédents judiciaires ni en Espagne ni dans leur pays d'origine.

La démarche de Zapatero suscite des critiques au sein de l'Union européenne. Le ministre allemand de l'intérieur Otto Schily et sa collègue hollandaise Rita Verdonk ont émis des réserves. En raison de l'ouverture des frontières dans l'espace Schengen, les personnes légalisées pourront sans problème poursuivre leur périple en France ou en Allemagne, ce qui provoque des craintes chez les politiciens. *Pour les conditions précises de la régularisation collective:*

<http://www.elmundo.es/especiales/2005/02/sociedad/inmigracion/index.html>

La famille Quipse doit s'en aller

Vains espoirs de dégel au Conseil d'Etat zurichois: le recours contre le refus d'une autorisation pour cas de rigueur en faveur de la famille bolivienne Quipse a été rejeté avec la motivation cousue de fil blanc que la famille en question n'était pas encore en Suisse depuis plus de 10 ans comme allégué. Ce prétexte est d'autant plus absurde que les employeurs suisses de Delia Quipse ont confirmé cette information à l'égard de la police alors même qu'ils se portaient préjudice à eux-mêmes en le faisant. Le soutien de la famille Quipse par leur cercle d'amis a été très large de manière générale et également lors de la manifestation du 5 février « contre 10 ans de mesures de contrainte – Solidarité au lieu de racisme ». Ce cercle d'amis tente maintenant d'exercer d'autres pressions en vue d'une solution humanitaire.

Plus d'infos: www.quispe.ch

10 ans de mesures de contrainte – 2500 manifestants

augenaufl a saisi l'occasion du dixième anniversaire des mesures de contrainte pour organiser une manifestation nationale largement soutenue « Solidarité au lieu de racisme ».

Le 5 février 2005, 2'500 personnes se sont rassemblées à Zurich pour défiler pacifiquement de la Hechtplatz à l'Helvetiaplatz. Des intervenant(e)s ont dénoncé le constant développement des mesures de contrainte, en ont appelé à lutter contre l'extension de l'exclusion de l'assistance et ont réclamé une politique humaine en matière d'asile et de migration.

Dinu Gautier, stagiaire chez Sosf et organisateur de manifestations

« Un jour, ce sera nous la Suisse. »

Dinu Gautier met à profit le temps qu'il a à disposition entre la maturité et les études pour faire un stage chez Solidarité sans frontières. A l'heure qu'il est, le jeune homme de 20 ans s'occupe d'organiser une manifestation sous le slogan « La Suisse, c'est nous » (voir aussi page 12).

Les journées de travail du stagiaire Dinu Gautier n'ont rien de particulièrement spectaculaire: « C'est un travail de bureau: lire les mails, écrire, téléphoner, rédiger des procès-verbaux et participer à des séances – tout cela en fait partie. » Mais l'important, c'est le contenu.

Le 18 juin devrait avoir lieu à Berne une grande manifestation sous le mot d'ordre « La Suisse, c'est nous. » contre l'hostilité envers les étrangers et l'exclusion – et Dinu Gautier en est l'orchestrateur. « Lors des actions de protestation l'été dernier contre le bunker du col du Jaun servant de centre d'accueil pour les NEM, j'ai réalisé que je ne voulais pas en rester là. » Ayant déjà été en contact avec Sosf par le passé, Gautier avait fait la connaissance des personnes travaillant au secrétariat. Il a finalement organisé lui-même son stage. « J'étais à la recherche d'une occupation utile pour l'année entre la maturité et le début de mes études. » En discutant avec le secrétaire de Sosf Balthasar Glättli, il est apparu qu'il y avait suffisamment de

travail au secrétariat attendant d'être empoigné.

De l'antimilitarisme à la politique d'asile

Avant son stage chez Sosf, Dinu Gautier avait déjà pu accumuler des expériences auprès de divers mouvements politiques. Il a ainsi été un peu mêlé à l'organisation de la grande grève des écoliers contre la guerre en Irak et a participé à la « Berner Gassenküche ». « Ce qui importe, c'est le sentiment de pouvoir arriver à quelque chose. » Même si aujourd'hui, dans la politique d'asile et des étrangers en particulier, cela n'est pas particulièrement aisé. « Mais un jour, ce sera nous la Suisse! »

Nick Lüthi

Legs en faveur de Solidarité sans frontières

Après le dernier numéro du Bulletin, des lectrices et lecteurs se sont enquis sur la possibilité de faire un legs en faveur de Sosf. Nous saisissons cette occasion pour exposer les principaux points qu'il convient d'observer.

Un legs est une disposition pour cause de mort. Il nécessite l'établissement d'un testament. La variante la plus simple et la meilleur marché est le testament olographe. Pour être valable, il doit être écrit à la main (c'est-à-dire pas à la machine à écrire ni à l'ordinateur), daté et signé. Exemple:

« Testament »

*Je lègue à l'Association
Solidarité sans frontières
Fr. 10'000.-, à verser dans le
mois suivant mon décès.
Reconvilliers, le 17 mars 2005
Jean Modèle »*

Il est possible de léguer non seulement des sommes d'argent, mais aussi des valeurs matérielles comme des meubles, des titres ou des oeuvres d'art. Il est recommandé de conserver le testament en un lieu sûr où il pourra être trouvé par les bonnes personnes après

le décès. Outre l'armoire à dossiers et le coffre en banque, il est aussi possible de le déposer auprès d'une instance officielle. Renseignez-vous auprès de votre autorité communale sur les modalités et les prix. Une autre variante de testament est le testament public qui demande moins d'investissement personnel mais coûte plus cher. Il est rédigé par un notaire en présence de témoins qui en attestent le contenu. Cette forme de testament peut s'imposer dans des situations compliquées. Lorsqu'il y a des héritiers, le legs va d'abord aux héritiers qui sont ensuite tenus de le verser à la ou aux bénéficiaires.

Peter Nideroest,
co-président de Sosf

Invitation à l'assemblée générale de Sosf

Sujet principal de l'assemblée : « Les droits fondamentaux et le droit à l'asile sont en danger. L'état d'urgence devient la normalité. Comment réagissons-nous ? »

Autres sujets à l'ordre du jour : planification annuelle, comptes 2004 et budget 2005, élections du comité et du réviseur de comptes, succession de la co-présidente Valérie Garbani.

Vendredi 22 avril 2005 de 18 h 30 à 21 h 30 environ
À la « Trapezaal » de la Dreifaltigkeitskirche, Sulgeneckstrasse 13, Berne
Merci de vous inscrire auprès du secrétariat !

Au service de qui ?

Le travail des femmes : entre exode des soins et externalisation

Un colloque organisé par le Réseau de femmes pour la politique extérieure (FrAu)

Le prochain Forum de FrAu du 2 avril devrait proposer des critères de synthèse de thèmes relevant de la politique économique mondiale et de la politique migratoire et être un lieu de réflexion pour de nouvelles possibilités d'action. Il pourra compter sur la participation d'intervenantes compétentes de divers pays et continents.

Samedi 2 avril 2005 de 9 h 30 à 17 h 30
Eglise Française, LE CAP, Predigerstrasse 3, Berne
Informations et inscriptions: Anni Lanz, anni.niklaus.lanz@balcab.ch, 079 679 57 09

Projet

Manifestation nationale « nous sommes la suisse »

Depuis que Christoph Blocher est au Conseil fédéral, les durcissements des lois sur les étrangers et sur l'asile se suivent à un rythme encore plus rapide qu'avant.

Un motif suffisant de manifester la large opposition qui existe face à cette politique et d'intervenir de manière offensive pour une Suisse telle que nous nous la représentons.

La manifestation devrait avoir lieu à Berne le 18 juin,

date de la Journée des réfugiés, et sera soutenue par une large alliance des organisations engagées dans la défense du droit d'asile et des droits de la personne ainsi que dans la lutte contre le racisme.

Davantage d'informations sous www.sansnous.ch

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

impressum

Paraît 4 fois par an
Tirage de cette édition: 3600 A / 700 F
Composition/Graphisme: ComTex, 3414 Oberburg
Impression: Oranis Offset, Coire
Expédition: Toleranz95, Coire
Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli, Nick Lüthi
Traductions: Sylvie Colbois, Olivier von Allmen, Annette Scharfenberger
Lectorat: Nick Lüthi
Photos: Forum civique européen
Délai rédactionnel pour le prochain numéro: 29 avril 2005
Nous nous réservons le droit d'abrégier le courrier des lecteurs

cotisation 2005, abo inclus, salariés 60.- / couples 90.- / non-salariés 30.-
cotisation 2005 pour organisations, abo inclus 100.-,
abonnement 25.- / abonnement organisations 45.-

Editrice: Solidarité sans frontières, Neuengasse 8, 3011 Berne (regroupement CAS/MODS)
Tél.: 031 311 07 70
Fax: 031 311 07 75
e-mail: sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP: 30-13574-6